



RECU EN PREFECTURE

Le 16 novembre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201105-D00622810-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 05 novembre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 29 octobre 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (arrivé à la question n° 11), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Étaient présents en visio-conférence (avec possibilité de procuration de vote) : M. Guillaume BAILLY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Sadia GHARET, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Thierry PETAMENT, Mme Françoise PRESSE, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : M. Damien HUGUET

Étaient absents : Mme Elise AEBISCHER, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jean-Hugues ROUX

Procurations de vote : Mme Elise AEBISCHER à Mme Anne BENEDETTO, M. Guillaume BAILLY à M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 11), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Damien HUGUET, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, M. Cyril DEVESA à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Marie ETEVENARD à M. Anthony POULIN, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Pierre-Charles HENRY à Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 10), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI, Mme Myriam LEMERCIER à M. Ludovic FAGAUT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Laurence MULOT, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Claudine CAULET, M. Thierry PETAMENT à Mme Marie LAMBERT, Mme Françoise PRESSE à M. François BOUSSO, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Carine MICHEL, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Valérie HALLER, M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI

OBJET : Gardiennage et surveillance de diverses installations et manifestations - Groupement de commandes et signature des marchés

Délibération n° 2020/006228

Gardiennage et surveillance de diverses installations et manifestations Autorisation de signature de l'accord-cadre

Rapporteur : M. Abdel GHEZALI, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 3	14/10/20	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport porte sur la procédure de passation de marchés publics pour le gardiennage et la surveillance de diverses installations et manifestations.
Il a pour objet d'autoriser Madame la Maire à signer l'accord cadre avec les titulaires retenus par la commission d'appel d'offres.

1- Contexte et enjeux

La Ville de Besançon souhaite dans le cadre de la convention de groupement de commandes permanent engager une procédure de passation de marchés publics pour le gardiennage et la surveillance de diverses installations et manifestations.

Ce groupement de commandes comprendra a minima la Ville de Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM) et les communes du Grand Besançon ayant fait part de leur souhait d'adhérer au marché (la liste des collectivités concernées n'est pas arrêté à ce jour).

Cette formule doit permettre de réaliser des économies d'échelle. La Ville de Besançon est désignée coordonnateur du groupement avec pour mission de désigner les titulaires, de signer et notifier les marchés au nom de l'ensemble des membres du groupement. Le coordonnateur du groupement réalisera cette mission à titre gracieux. Les membres du groupement devront suivre l'exécution du marché.

2- Procédure

Ce marché a pour objet le gardiennage et la surveillance de diverses installations et manifestations : piscines, patinoire, chantiers, fête de la musique, journées européennes du patrimoine, fête de quartier, fête de l'agglomération, etc.

Le montant annuel estimé de commande est de l'ordre de 120 000€ TTC réparti en trois lots, le lot 1 étant réservé aux installations bisontines.

Par conséquent, la procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert prévue aux articles L2124-2, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

Lot(s)	Désignation
1	Surveillance renforcée Piscines/patinoire Surveillance renforcée du complexe Piscine/patinoire Lafayette ainsi que la piscine de Chalezeule l'été.
2	Gardiennage et surveillance de diverses manifestations Gardiennage et surveillance de diverses manifestations municipales (fête de quartiers, Mardi des Rives, Feux d'artifice, Fête de la musique, Concerts Cour du Palais Granvelle.....)
3	Gardiennage de diverses installations, rondes, levée de doutes Gardiennage de diverses installations municipales et de l'agglomération, rondes, Levée de doutes (Cimetière, divers chantiers, Centre Technique Municipal...).

La consultation sera lancée sous la forme d'un accord-cadre, sans montant minimum et sans montant maximum, avec plusieurs opérateurs économiques en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-12 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre sera conclu pour une durée de un an renouvelable deux fois, soit une durée maximale de trois ans. L'accord-cadre permettra ainsi une souplesse d'utilisation dans le cadre de la mise en place des crédits annuels et pour répondre à des situations imprévues.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire à signer l'accord-cadre avec les titulaires retenus par la commission d'appel d'offres.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0